



Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature (FACEN)

Pôle Culturel et Scientifique - 155, rue du faubourg de Rochebelle
30100 ALES

Association agréée au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement

tél : 07 82 30 15 99 - contact@facen.fr

Conseil d'administration du mercredi 19 mars 2020 Compte-rendu

Compte tenu des prescriptions gouvernementales de confinement, cette réunion s'est tenue par téléphone grâce à l'obligeance de FNE LR sollicitée par Jean-Loup.

Présents : Gérard Bégis, Gislaine Falchetti, Jean Laboubé, Joëlle Lachaud, Monique Lobier, Paul Mazière, Claude Perrin, Jean-Loup Pizon. Pouvoir : Norbert Chautard. Excusés : Sophie Mazon

Invités : Annie Chareyre, Joseph Sontag, Roger Travier.

La réunion débute à 17 h 35

Nouvelles adhésions

Les associations Terre d'Avenir, Collectif d'Associations pour la Défense du Bois des Lens et Cèze et Ganière dont nous avons accepté l'adhésion sous condition de régulariser le dossier n'ont pas donné suite.

Bienvenu à l'ADEG (Association de Défense de l'Environnement de Générargues) et à PAIS (Pausan Animation Information) dont le représentant Roger Travier est présent.

État d'avancement du site

La conception du site est en panne depuis 3 semaines. Quelques associations ont répondu pour la conception de leur page, aucune pour la réalisation d'un mini-site. Le site est actuellement accessible avec son adresse définitive (www.facen.fr).

Jean et Paul vont profiter de leur « confinement » pour avancer.

Convocation de l'Assemblée Générale

Au cas où le 8 mai nous serions toujours confinés, nous reporterions notre assemblée générale à l'automne. Les décisions prises restent valables (adaptation du calendrier).

Notre assemblée générale est convoquée le samedi 16 mai à 9 heures

Elle aura lieu dans les jardins-ethnobotaniques de Rousson.

9 heures : accueil, vérification des mandats (prévoir café – biscuits)

9 h 30 : ouverture par la présidente – *représentant de la commune*.

10 heures : rapport d'activité 2019 (le document doit parvenir aux associations à J-10 (6 mai))

11 heures : rapport financier -> montant de la cotisation

Proposition de Paul non discutée au CAAd : nouveau mode de calcul des cotisations

11 h 15 : vote pour le renouvellement du conseil d'administration. Candidatures présentées par les associations jusqu'à J-5 (11 mai) – collège des adhérents directs jusqu'à J-10 (6 mai).

Sortants : Gérard Bégis, Monique Lobier, Jean-Loup Pizon, Patrick Renaud.

Non discuté au CAAd : nombre d'administrateurs (article 9 -1 du règlement intérieur)

11 h 30 : conférence de presse (La Facen, les dépôts sauvages de déchets, les ISDI clandestines... (avec l'aide de FNE LR – à solliciter)

11 h 45 – réunion du conseil d'administration – élection du bureau.

Midi : Apéritif – repas tiré du sac + grillades (côtes d'agneau, saucisses, merguez ... sur inscription).

Groupe de travail intendance = Claude, Monique, Jean et Paul.

14 h 30 visite des jardins ethnobotaniques sous la conduite de Arc-Avène.

Assemblée Générale FNE LR

Elle est prévue le samedi 25 avril à Villeneuve les Maguelone. L'ordre du jour devrait nous parvenir dans le courant de la semaine prochaine, mais nous savons déjà qu'il y aura une proposition de nouvelle tarification pour 2021 et qu'une Assemblée Générale Extraordinaire aura à se prononcer sur un de changement de nom et de statuts (pas de fusion avec Midi-Pyrénées).

Paul y participera pour son association (CADE), l'APVS désignera certainement des délégués.

Délégation Facen : Gislaine, Monique et Jean.

Participation à des réunions

Comité de liaison de Salindres (10 mars - Alès)

Voici le compte rendu réalisé par Annie Chareyre que nous avons désigné pour nous représenter. Des inquiétudes avaient été formulées par Henri Allard, chirurgien dentiste, et l'association ADISL au sujet des conséquences sanitaires et environnementales de l'installation d'une usine de traitement de déchets ménagers de tri-mécano-biologique, appelée maintenant Néoval située à Salindres. Lors de la construction de Néoval, des analyses de sol et d'eau avaient montré de forts taux de pollution. Les services de l'Agence Régionale de la Santé avaient été saisis par Henri Allard. Les résultats n'ont été communiqués qu'en janvier 2020 ! C'est cette enquête qui est à l'ordre du jour du CLS.

Le but de l'enquête faite par Santé Publique France et l'ARS était de rechercher les cas de malades de la thyroïde et de tumeurs au cerveau (glioblastomes). Il en résulte qu'il n'y a pas un nombre suspect de cas de malade de la thyroïde. L'étude reste à l'abandon.

L'étude concernant les glioblastomes fait ressortir 3 cas entre 2006 et 2010. L'ARS a continué l'enquête car 3 cas (tous salariés du site chimique) ne peuvent pas donner de statistiques fiables. Fin 2015, neuf cas de tumeurs cérébrales étaient avérés : 5 femmes et 4 hommes, soit 3 fois plus que dans le Gard.

L'origine du glioblastome pourrait être les rayonnements ionisants (radioactivité), les champs magnétiques, les pesticides ou des produits nitrosourées. Sur le site industriel, seule la radioactivité a été retenue, les autres sources n'existant pas.

Axens évoque le cas d'une commune du Vercors dans laquelle plusieurs cas de glioblastomes avaient été comptabilisés. Il lui est répondu que dans cet exemple aucuns points communs n'avaient pu être trouvés entre tous ces malades. C'était un effet du hasard. Il se peut aussi que le hasard soit invoqué pour Salindres. Mais l'enquête doit continuer pour en être sûrs.

La recherche de radioactivité a été effectuée sur le site chimique et dans la ville de Salindres sur de multiples points : le barrage de Ségoussac, le bassin B2, les bureaux de l'usine, l'extérieur des usines, autour des écoles de Salindres etc... Aucune mesure n'ait anormale.

Des recherches ont été faite également dans différents cours d'eau (Avène, Arias, niveau Ségoussac...). Les résultats nous seront donnés dans un mois.

Poursuite de l'enquête : L'ARS continue le recensement des glioblastomes durant la période 2016-2019. L'objectif est de donner des résultats dans un an (février 2021). Les gens malades seront interrogés sur : leur passé professionnel et familial, leurs expositions passées etc. Les questions posées seront standardisées. Cette enquête sera élargie aux communes voisines pour avoir une puissance statistique crédible. On ne doit pas avoir d'a priori.

Suivi de l'enquête : recherches plus pertinente sur d'autres points pour la radioactivité.

L'INVS se propose de faire analyser l'eau du robinet.

L'ARS propose une rencontre entre plusieurs médecins locaux.

L'association ADISL demande si une recherche dans les fumées des usines pourrait apporter quelques explications. Le sous-préfet fait remarquer que ce n'est pas à l'ordre du jour.

L'association Mieux Vivre à Salindres pense que si un nombre élevé de tumeurs cérébrales s'avère par la suite, il faudra en tirer les conséquences pour une révision du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Le sous-préfet acquiesce.

COPIL du PAPI de la Cèze (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) - 5 février à Montclus.

Présents Jean-Loup pour FNE LR et Paul pour la Facen.

Il s'agissait de faire un point d'étape au 31 décembre des actions prévues par le PAPI 2018-2021 qui s'articule autour de 7 axes principaux :

- Conscience et connaissance du risque. Où on retrouve les travaux de caractérisation des ouvrages de franchissement (ponts et gués). Sensibilisation et formations des élus et de leurs équipes (telle que la journée organisée le 28 janvier à Goudargues)
- Surveillance et prévision : confortement du réseau de mesure hydrométrique, avertissements pluie intenses, Vigicrue...
- Gestion de crise : révision/élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde, armement et gestion des PC de crise, exercices
- Intégration du risque dans la gestion et l'aménagement du territoire : PPRI (débordement), études de ruissellement, mise en cohérence des documents d'urbanisme
- Réduction de la vulnérabilité : diagnostic & travaux des habitats, des bâtiments publics, des bâtiments agricoles
- Ralentissement des écoulements : on retrouve là beaucoup de travaux concourant également à la préservation de la qualité des masses d'eau (renaturation, zones humides...). Cas particulier du barrage de Sénéchas géré par le Département du Gard sous conventionnement avec le syndicat AB Cèze

- Gestion des ouvrages de protection : études sur la classification réelle des digues, études des confortements nécessaires et engagement des travaux. Des actions importantes ont d'ores et déjà porté sur les digues de Molières et de Pont Saint Esprit.

L'état d'avancement financier et technique est satisfaisant par rapport à la programmation initiale; même si la réalisation effective de certaines actions ne pourra être estimée que plus tard : actions de sensibilisation et formations des élus et équipes municipales & désignation d'un référent / réduction de la vulnérabilité par déploiement de l'action « Tous à l'abri » (voir PJ).

Du point de vue financier, il est fait alerte que se profilent des difficultés de financement à la suite du retrait du Département. Si la taxe GEMAPI actuelle permettra d'assurer les actions de prospectives et études, quid de demain quand pour réaliser les actions de renaturation, de confortement et autres ?

Commission de l'eau CEZE (St Nazaire le 27 février – Monique)

Voir le compte rendu et la présentation en annexe.

En 2019, il était prévu la réalisation de 64 opérations pour un montant de 2 907 607€. 76% de ces opérations sont en cours ou ont été réalisées et 74% des crédits ont été engagés.

Pour 2020, ce sont 119 opérations qui sont prévues pour un montant de 11 159 276€.

PGRE - Les actions menées en 2019 ont répondu à l'objectif de réduction des prélèvements prévu (une économie de 50 000 m³ prévue dans le PGRE, 76 000 m³ réalisés).

Sur la problématique du changement climatique, le département du Gard a élaboré un schéma départemental de la ressource en eau dans le Gard qui prévoit une augmentation moyenne des températures de 1,5°C d'ici 2050 et de 4°C d'ici 2100.

En 2020 les principales actions prévues sont l'amélioration de la connaissance des eaux souterraines présentes sous le bassin de la Cèze, le lancement des schémas directeurs aep sur les secteurs du Luech et du Gard Rhodanien, les études pour les travaux de substitution des prélèvements de l'ASA d'irrigation de Saint-Jean-de-Maruéjols et du GIE de chimie de Salindres, l'animation des groupes locaux d'usagers et la réponse à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau sur les économies d'eau chez les particuliers.

Commission Barrages Sénéchas et Ste Cécile (17 Janvier).

Le conseil départemental a oublié de nous informer de ces réunions.

Voir la présentation de ces deux réunions

Sénéchas : <https://drive.google.com/file/d/1YBsTJyYEIKOMoEeD5ODVDi2CEQ45tv3K/view?usp=sharing>

Ste Cécile : <https://drive.google.com/file/d/1yW5vBG7XMnooH3AqLaVUkhE-p81vNLxG/view?usp=sharing>

CDNPS (Carrière) – prévu le 20 mars il est reporté sine die.

COPIL Natura 2000 Vallée du Galeizon (24 avril)

S'il a lieu à cette date Roger y participera. Idem s'il est reporté (sous réserve de disponibilité).

Nous signalerons que nous souhaitons également participer au COPIL vallée de Mialet (Roger) auquel nous n'avons jamais été invité et au COPIL Vallée du Gardon de Saint Jean auquel nous avons déjà participé (Joseph ou ?).

Actions des associations en cours.

ADEG (PLU de Générargues) - En l'absence de René Albrecht qui avait été invité à cette réunion

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable. Le Maire (élu mais pas avec sa liste au complet) a été mis en difficulté lors du premier tour des élections municipales. Il avait annoncé (Midi Libre) que l'avis du CE n'était pas un obstacle à l'adoption du PLU. Suite à la demande de Joelle, Gérard précise que l'extension de l'habitat était hors de la zone de pollution éventuelle de l'Amous.

ASEVG (ISDI Anduze) – Joseph fait un bref historique

Au cours d'investigations réalisées lors de la consultation sur l'ISDI, l'ADEG a découvert un dépôt illégal de déchets de bâtiment sur un terrain appartenant à une société dont le gérant est légalement G. Costanzo (gérant aussi de GC Conseil).

Ceci a été signalé au préfet qui a demandé à la Dreal de procéder à une enquête. Le rapport est sans appel : il s'agit d'un acte délictueux qui a fait l'objet d'un procès verbal avec transmission au procureur.

Un Arrêté Préfectoral de mise en demeure a été pris par le préfet le 17 novembre 2019 dans lequel la SCI Laco dispose d'un mois pour faire connaître son choix entre les deux solutions proposées :

1 - Cessation d'activité (qui devra être effective dans les 3 mois) et remise en état (même délai pour faire connaître les mesures qu'il prendra à cet effet).

2 – déposer dans les 6 mois un dossier de demande d'enregistrement en fournissant la preuve dans les deux mois du lancement effectif de ce dossier.

L'échéance des 3 mois était le 17 février ; en conséquence le Sous-Préfet et le responsable de l'UT 30-48 de la DREAL sont au courant des projets de Costanzo.

Joseph précise que si aucun camion n'alimente le site, rien n'a été enlevé. Les camions qui venaient précédemment sur le site prendraient la direction de la Lozère (carrière de Branoux les Taillades ?).

En cette période de confinement nous ne pouvons malheureusement enquêter plus.

Paul se propose d'interroger P. Castel de la DREAL sur l'option choisie par G. Costanzo.

Si la réponse n'est pas franche nous saisirions conjointement (Facen ASEVG) le sous-préfet et la Dréal.

Dans le cas contraire et selon les éléments en notre possession nous saisirions (ensemble ou séparément) le procureur de la république pour les motifs contenus dans l'arrêté et pour le non respect de l'AP de mise en demeure

CADE (carrière de la Tour- 30110 Les Salles du Gardon_(Paul)_

La mairie des SdG a élaboré son PLU qui a fait l'objet d'un avis favorable du CE en novembre 2019. Seul avis défavorable GC Conseil (le même que ci-dessus) qui voudrait faire une carrière dans une zone naturelle. Un conseil Municipal a eu lieu le 20 février et l'approbation du PLU n'était pas à l'ordre du jour. Le maire a précisé en fin de séance que la DIR Méd avait donné son accord pour un aménagement de la RN106 (accès carrière) et que cela remettait en cause la position de la commune qui ne pouvait se passer des revenus qu'apporterait une carrière. Compte tenu que tous les terrains appartiennent à GC Conseil la commune ne toucherait rien, et, poussé dans ses retranchement le maire a avoué que le cabinet d'avocat étudiait des solutions intéressantes pour la commune (SEM locale, SPIC .. ?).

Forte mobilisation des riverains (60 foyers des SdG et 120 de St Martin de Valgalgues) regroupés dans un Collectif des Associations Stop Carrière (CASC) animé par le CADE.

Formation (commission) urbanisme et communication.

Lors du dernier CAd suite à une proposition de Roger, il avait été décidé d'une soirée de formation sur les Plan Local d'Urbanisme (Paul devait trouver les dates, René et Jean-Loup faire un canevas). Compte tenu du confinement cette réunion est reportée à l'automne ce qui laissera à Jean-Loup temps d'en faire le programme.

En marge du compte rendu du comité de liaison de Salindres, Claude a émis le souhait de faire une formation pour rédiger des tracts. Après discussion nous élargirons à la communication et ferons de même que pour les documents d'urbanisme. *Paul veut bien se charger de l'animation (et de la date).*

Autre proposition de Roger étudiée lors du précédent CAd, un groupe de travail réunissant les associations Facen d'Anduze, Générargues et Mialet visant à établir une analyse environnementale sur les secteurs. En l'absence de Roger c'est René qui s'était proposé pour coordonner. Ce groupe sera élargi à Thoiras et Roger se chargera de son animation (*voir aussi l'ADAMVM*).

Questions diverses ou d'actualité

ZPPAUP - zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Roger Travier expose son intention de proposer que la commune vallée des Camisards se dote d'un label patrimoine et gardon rivière sauvage (relance de l'idée de la ZPPAU du Mas Soubeyran ; il y a déjà l'étude du site, le rapport Perron qu'il faut remettre au goût du jour). À cet effet l'association compte prendre un stagiaire.

Filière "Jouets et articles de sports et loisir

La loi Économie circulaire prévoit la mise en place d'une filière "Jouets et articles de sports et loisirs" au premier janvier 2022. FNE est sollicitée pour faire part de ses propositions, notamment concernant la collecte, les modalités permettant de maximiser le réemploi / réutilisation, y compris des invendus, les critères d'éco-modulation des contributions...

Afin d'enrichir les propositions de FNE il nous a été proposé de participer à une séance téléphonique de brainstorming sur le sujet : idées / propositions concernant la prévention, comment organiser à grande échelle le réemploi-réutilisation, la réparation, magasins de seconde main...

Paul et Monique ont contacté diverses associations (non Facen) pour leur proposer d'y participer ; Boisset (trop petit), la Clède (inactivité forcée) ... finalement c'est l'ARRU (recyclerie d'Uzès) qui a répondu favorablement et qui participera à cette réunion téléphone.

Nous pensons que le genre de démarche faite auprès des associations peut permettre de nous faire mieux connaître, qu'elle sert à tisser des liens ...

La séance est levée à 19 h 35

Le secrétaire,



Paul Mazière

La présidente,



Gislaine Falchetti